COLLECTION
FICHE PRATIQUE

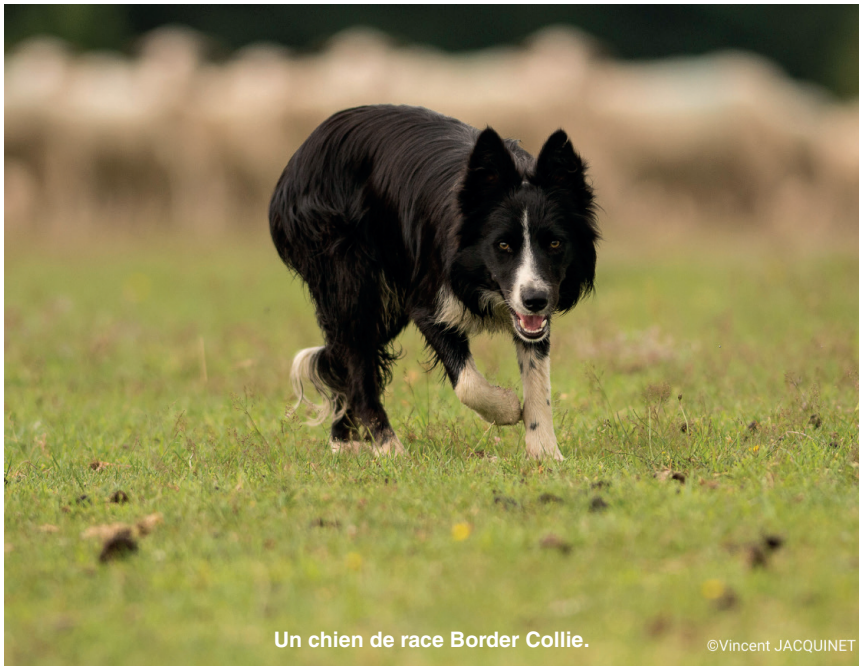
CONSTRUISONS ENSEMBLE LES RELATIONS HOMMES CHIENS TROUPEAUX
Réseau PROS'PAIRS

FICHE 2

UN CHIEN « À PAPIERS », C'EST QUOI ?

Quand on est éleveur d'animaux de rente et qu'on s'intéresse aux chiens de conduite pour les besoins de son exploitation, on n'est pas forcément rompu à la culture cynophile et au vocabulaire associé. Nous vous proposons un petit éclaircissement sur la terminologie et les aspects réglementaires qui régissent la détention d'un chien.

Pour faciliter la compréhension et la visualisation, nous allons établir des parallèles avec les documents qui accompagnent les bovins, une espèce où la similitude avec l'espèce canine est la plus complète.



Un chien de race Border Collie. ©Vincent JACQUINET

QUELS PAPIERS LES CHIENS PEUVENT-ILS AVOIR ?

Dans le monde canin, « avoir des papiers » est une option : cela signifie que le chien en question est enregistré au Livre des Origines Français (LOF) et donc qu'il dispose d'un pedigree. Pour se faire, il doit être issu d'un accouplement entre deux parents de race pure eux-mêmes, ayant réussi l'examen de confirmation par un expert de la race, ce qui est une spécificité française.

Il existe trois documents principaux qui peuvent ou doivent accompagner un canidé domestique. Ils renseignent individuellement sur les points suivants :

- l'identification,
- la santé,
- la généalogie.

INSTITUT DE L'ELEVAGE idele

L'IDENTIFICATION

Depuis la mise en place de l'identification électronique, le document qui atteste que le chien est porteur d'une puce est appelé carte d'identification. Il est assez fréquemment rebaptisé « I-CAD », parce que délivré par la Société d'Identification des Carnivores Domestiques. Ce document est incontournable car l'identification des chiens est obligatoire, il a remplacé dans de nombreux cas la carte de tatouage qui toutefois est toujours valable (10 % des identifications).

La carte d'identification canine comporte une partie détachable que l'on renvoie à l'organisme gestionnaire en cas de changement de propriétaire (enregistrement gratuit).

ILLUSTRATION DE L'I-CAD (IDENTIFICATION DES CARNIVORES DOMESTIQUES) D'UN CHIEN ET DU DOCUMENT D'ACCOMPAGNEMENT D'UN BOVIN



Une partie des informations a été masquée pour respecter la protection des données personnelles.

LA SANTÉ

Le chien doit disposer d'un carnet de santé qui répertorie toutes les informations relatives à sa condition sanitaire (traitements, vermifuges, etc.) et au premier chef, consigne la liste de ses vaccins et la périodicité de leur rappel ! Il est généralement fourni par le vétérinaire qui réalise les primo-vaccinations de la portée et son coût est compris dans l'intervention tarifée du praticien. Les chiens qui voyagent à l'étranger doivent être accompagnés d'un passeport reprenant les mêmes informations, mais qui lui est payant.

Il faut être vigilant sur la date des rappels des vaccins pour éviter de devoir refaire le protocole. Les chiots sont souvent cédés avec une primo-vaccination qui nécessite rapidement un rappel.

Pensez à vérifier les résultats de détections de tares oculaires et de recherche de dysplasie, ou autres tares génétiques invalidantes faisant l'objet d'une politique sanitaire du club de race.

ILLUSTRATION DU CARNET DE SANTÉ ET PASSEPORT D'UN CHIEN ET DU PASSEPORT SANITAIRE D'UN BOVIN







Une partie des informations a été masquée pour respecter la protection des données personnelles.

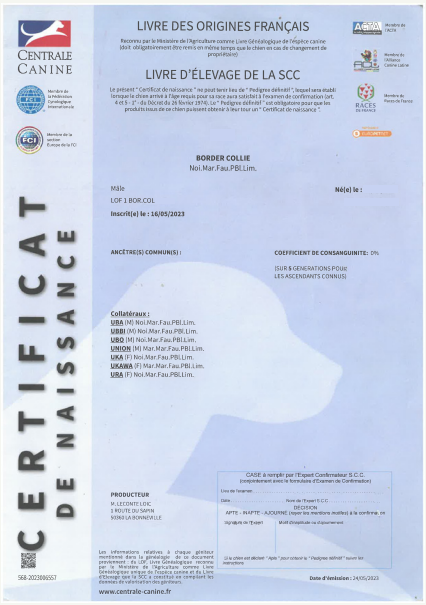
LA GÉNÉALOGIE

Elle est consignée dans un document appelé pedigree prouvant que le chien est inscrit au LOF. Ce format A3 papier, plié en deux, présente les ascendants sur les cinq générations précédentes, les collatéraux (frères et sœurs) et de nombreuses informations sur les résultats des tests génétiques, de radiographies, etc. et d'éventuelles performances en compétition.

Une exception chez le Border Collie : un chien qui travaille et que le naisseur n'a pas enregistré au LOF peut obtenir un pedigree vierge lui permettant de débuter une lignée. Il est alors inscrit « à titre initial ».

Certains clubs de race accompagnent les agriculteurs pour l'achat de leur premier chiot inscrit au LOF, comme l'Association Française du Border Collie (AFBC) par exemple.

ILLUSTRATION D'UN PEDIGREE DE CHIEN ET D'UN CERTIFICAT DU HERD BOOK


CENTRALE CANINE

LIVRE DES ORIGINES FRANÇAIS

LIVRE D'ÉLEVAGE DE LA SCC

CERTIFICAT DE NAISSANCE

BORDER COLLIE
Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.

Mâle — Né(e) le :

LOF 1 BOR.COL

Inscrit(e) le : 16/05/2023

ANCÊTRE(S) COMMUN(S) :

COEFFICIENT DE CONSANGUINITE: 0%
(SUR 5 GENERATIONS POUR LES ASCENDANTS CONNUS)

Collatéraux :
USA (M) Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.
UBBI (M) Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.
UBO (M) Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.
UNION (M) Mar.Mar.Fau.PBl.Lim.
UKA (F) Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.
UKAWA (F) Mar.Mar.Fau.PBl.Lim.
USA (F) Noi.Mar.Fau.PBl.Lim.

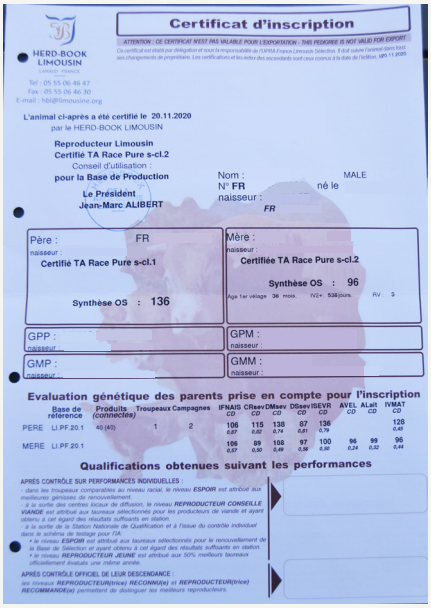
PRODUCTEUR
M. LECOMTE LOIC
1 ROUTE DU SAPIN
91960 LA BONNEVILLE

CASE à remplir par l'Expert Confirmateur S.C.C. (conjointement avec le formulaire d'Examen de Confirmation)

DECISION
APTE - INAPTE - AJOURNE (noter les mentions inutiles) à la confirmation

Date d'émission : 24/05/2023

www.centrale-canine.fr


HERD-BOOK LIMOUSIN

Certificat d'inscription

ATTENTION : CE CERTIFICAT N'EST PAS VALABLE POUR L'EXPORTATION - THIS PEDIGREE IS NOT VALID FOR EXPORT

L'animal ci-après a été certifié le 20.11.2020
par le HERD-BOOK LIMOUSIN

Reproducteur Limousin
Certifié TA Race Pure s-cl.2
Conseil d'utilisation :
pour la Base de Production

Le Président
Jean-Marc ALIBERT

Nom : — MALE
N° FR — né le
naisseur : FR

Père : FR
naisseur :
Certifié TA Race Pure s-cl.1
Synthèse OS : 136

Mère :
naisseur :
Certifiée TA Race Pure s-cl.2
Synthèse OS : 96

GPP : naisseur :
GPM : naisseur :
GMP : naisseur :
GMM : naisseur :

Evaluation génétique des parents prise en compte pour l'inscription

Base de référence	Produits (connectés)	Troupeaux	Campagnes	IFNAIS CD	CRsev CD	DMsev CD	DSsev CD	ISEVR CD	AVEL CD	ALait CD	IVMAT CD
PERE LI.PF.20.1	40 (40)	1	2	106 0,07	115 0,02	138 0,74	67 0,81	136 0,79			128 0,45
MERE LI.PF.20.1				106 0,07	89 0,30	105 0,49	97 0,39	100 0,32	86 0,24	99 0,32	96 0,44

Qualifications obtenues suivant les performances

APRÈS CONTRÔLE SUR PERFORMANCES INDIVIDUELLES :
dans les troupeaux comparables au niveau racial, le niveau ESPOIR est attribué aux meilleures génisses de renouvellement
à la sortie des centres locaux de diffusion, le niveau REPRODUCTEUR CONSEILLE VIANDE est attribué aux taureaux sélectionnés pour les producteurs de viande et ayant obtenu à cet égard des résultats suffisants en station.
à la sortie de la Station Nationale de Qualification et à l'issue du contrôle individuel dans le schéma de testage pour l'IA :
• le niveau ESPOIR est attribué aux taureaux sélectionnés pour le renouvellement de la Base de Sélection et ayant obtenu à cet égard des résultats suffisants en station.
• le niveau REPRODUCTEUR JEUNE est attribué aux 50% meilleurs taureaux officiellement évalués une même année.

APRÈS CONTRÔLE OFFICIEL DE LEUR DESCENDANCE :
les niveaux REPRODUCTEUR(trice) RECONNU(e) et REPRODUCTEUR(trice) RECOMMANDE(e) permettent de distinguer les meilleurs reproducteurs.

Une partie des informations a été masquée pour respecter la protection des données personnelles.



Deux chiens de race Berger des Pyrénées.

LE POINT SUR LA CONFIRMATION

La confirmation est un examen physique et comportemental, assuré par un juge expert confirmateur de la Société Centrale Canine*, mais nommé sur proposition du club de race. Pour être présenté, un chien ou une chienne doit avoir au moins un an. Il doit être exempt de tares potentiellement héréditaires comme le prognathisme ou la monorchidie chez les mâles. L'individu doit également répondre aux exigences morphologiques du standard de la race, taille, nature du poil, port d'oreilles, etc. Il doit faire preuve de sociabilité et de stabilité, notamment en se laissant manipuler par le juge expert confirmateur.

L'examen de confirmation, tel qu'il vient d'être décrit, correspond à toutes les races canines et se déroule lors des nationales d'élevage ou des expositions régionales.

Le Border-Collie a très longtemps fait exception à cette règle. A la création de l'AFBC, ses responsables ont obtenu du Ministère de l'agriculture une dérogation afin qu'il soit confirmé exclusivement suite à un exercice sur troupeau d'ovins ou de bovins. Le fait de vérifier à chaque génération l'efficacité, le style et le respect des animaux, a permis de perpétuer et de sélectionner ses aptitudes naturelles de chien au travail. En 2017, sous la pression des producteurs de chiots Border-Collie pour d'autres disciplines, voire pour la compagnie, la SCC a autorisé, contre l'avis du club de race, leur confirmation « en expo » sans examen d'aptitudes au troupeau. Le règlement français interdisant la gestion de plusieurs livres généalogiques au sein d'une même race, il n'a pas été possible pour l'AFBC de se dissocier de cette population non labellisée. La seule disposition obtenue fut la mention « TROUPEAU » sur les pedigrees, qui continue à attester qu'un chien est issu de lignées de travail pastoral.

Ainsi, **l'achat d'un Border-Collie avec un pedigree LOF est toujours une garantie, à condition que le précieux sésame comporte la mention TROUPEAU**. Si ça n'est pas le cas, il n'y a aucune garantie concernant les aptitudes bergères de ses parents.

* La Société Centrale Canine (SCC) est l'organisme officiel de la cynophilie sous tutelle du Ministère de l'agriculture qui gère par délégation de celui-ci, tous les livres généalogiques canins depuis 1914.



L'examen de confirmation pour les chiens de « souche travail » est assuré par un(e) seul(e) et même juge expert. Il requiert la présence de 3 spécialistes agréés pour les cas de requalification ou de litiges qui restent extrêmement rares.

Réseau PROS'PAIRS

Coordonné et animé par l'Institut de l'Élevage, le réseau national PROS'PAIRS réunit deux équipes spécialisées : l'une dédiée aux chiens de conduite, l'autre aux chiens de protection de troupeaux. Il rassemble des professionnels du monde agricole - éleveur de bovins, ovins, caprins, bergers, vachers... -, utilisateurs de chiens sur leur troupeau.
L'objectif du réseau est de produire des savoirs, savoir-faire et savoir-être actualisés et reconnus sur les relations Hommes-chiens-troupeaux, et de transmettre cette expertise via un parcours de formation cohérent et complet, des documents de référence (guide, fiches, vidéos, etc.) et des évènements collectifs.
Les membres du réseau en charge des formations collectives sont reconnus comme « formateurs agréés » par l'Institut de l'Élevage, gage de qualité et de professionnalisme.

Retrouvez des conseils techniques et les contacts utiles par département sur la page web :

chiens-de-troupeau.idele.fr

CE DOCUMENT EST PROTÉGÉ AU TITRE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DE L'INSTITUT DE L'ÉLEVAGE ET NE PEUT ÊTRE REPRODUIT SANS AUTORISATION ÉCRITE

RÉDACTION : BARBARA DUCREUX (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE - barbara.ducreux@idele.fr) ET LES FORMATEURS DE L'ÉQUIPE CHIENS DE CONDUITE DU RÉSEAU PROS'PAIRS
CRÉDITS PHOTOS : ANTOINE BRIMBŒUF, VINCENT JACQUINET, BÉATRICE REYNAUD
RÉF. 0025 316 017 • ISBN : 978-2-7148-0181-4 • MISE EN PAGE : ISABELLE GUIGUE (INSTITUT DE L'ÉLEVAGE) • OCTOBRE 2025

AVEC LE SOUTIEN DE :
Confédération Nationale de l'Elevage CNE